SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE TROYES
Troyes
PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR
3 - PLAN REGLEMENTAIRE
Révision approuvée par arrêté préfectoral le
15 décembre 2017
Modification n°1
6 janvier 2020
Ministère de la Culture et de la Communication
Direction régionale des affaires culturelles
ARCHITECTES - A. MELISSINOS, V. PANDHI, P. MARCHANT - URBANISTES
SS1
SS2
SS3
SS4a
SS4b
SS5
SS6
SS7a
SS7b
SS8
PÉRIMÈTRE DU SECTEUR SAUVEGARDE
PÉRIMÈTRE DU SOUS SECTEUR
IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE, ÉLÉMENT OU ESPACE PROTÉGÉ
Par la législation sur les monuments historiques
IMMEUBLE, PARTIE D'IMMEUBLE OU ÉLÉMENT A CONSERVER
Dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et la modification est soumise à des conditions spéciales
IMMEUBLE POUVANT ÊTRE CONSERVÉ, AMÉLIORÉ, REMPLACÉ OU DÉMOLI
IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE DONT LA DÉMOLITION POURRA ÊTRE IMPOSÉE
À l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
EMPRISE VARIABLE DE CONSTRUCTION
Lorsque la limite est figurée par un trait continu, l'implantation est fixe, lorsqu'elle est en tireté, elle peut être variable
EMPRISE DE CONSTRUCTION
Remplaçant un bâtiment démoli
EMPRISE IMPOSEE DE CONSTRUCTION
EMPRISE VARIABLE OU IMPOSÉE DE CONSTRUCTION
Soumise à des conditions particulières
MODIFICATION : ÉCRÊTEMENT, SURÉLÉVATION
Pouvant être imposés à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées.
PASSAGE OUVERT AU PUBLIC
à restituer ou à créer
ESPACE LIBRE À CONSERVER OU A CRÉER
PLANTATIONS EXISTANTES OU A CRÉER
(Implantation indicative en espace public)
PLAN ET COURS D'EAU A CONSERVER OU A CRÉER
EMPLACEMENT RÉSERVÉ
PLAN ÉTABLI EN ..... DÉC 2017
PLAN MODIFIÉ N° 1 EN ..... DÉC 2019
0 20 40 60 80 100m
09-03-2020